



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.6/Add.1
25 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 29 de l'ordre du jour

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET
L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Finlande, Géorgie, Grèce, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Népal, Norvège, Panama, Pays-Bas, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela et Yémen : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays indiqués ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Bulgarie, Cap-Vert, Cuba, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kirghizistan, Lesotho, Madagascar, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Togo et Tunisie
